DELIBERATION N° 2009/06-10 - SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION, SECTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1611-4,

L'Association précitée souhaite ériger une stèle à Champigneulles (site de La Malpierre) pour pérenniser la mémoire de la Résistance face à l'oppression nazie.

En effet, l'Association a été chargée par la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.) et les familles d'Auboué d'effectuer et d'approfondir les recherches sur les fusillés de La Malpierre.

Ce travail de mémoire a été réalisé avec la participation de l'Université de Caen, de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, une liste de 67 fusillés, originaires de la Lorraine et d'autres régions françaises, a été établie dont 3 ludréens (André PACAULT, mineur ; Marcel SIMON, comptable ; Hubert WEISS, boulanger, tous exécutés dans le cadre de l'affaire d'Auboué le 21 juillet 1942).

L'Association a estimé ce projet à hauteur de 12 000,00 €. Elle a sollicité la ville de Ludres pour l'attribution d'une participation.

Eu égard aux victimes ludréennes, et dans l'optique de perpétuer auprès des jeunes générations le souvenir de ces années tragiques et le partage d'une mémoire commune, il est proposé d'accorder à l'Association une subvention de 500,00 € pour la réalisation de ce projet.

La ville de Ludres souhaite verser cette subvention exceptionnelle avant son vote au budget supplémentaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, section de Meurthe-et-Moselle, pour la réalisation de son projet d'ériger une stèle à Champigneulles,
- d'inscrire les crédits au prochain budget supplémentaire au compte 6574,
- d'autoriser le versement de cette subvention avant son vote au budget supplémentaire.